

**EXTRAIT**  
Du registre des délibérations du Conseil Municipal de  
**SAINT OUEN DES ALLEUX**

**Séance du conseil municipal du mercredi 30 mars 2016**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de présents : 10**

**Nombre d'absents : 5**

**Nombre de votants : 12**

L'an deux mil seize, le **mercredi trente mars à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

<b>Présents</b>	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, Mme REPESSÉ Michèle, Mme BOURION Juliette, M. TURBEL Éric, Mme PERRIER Stéphanie, Mme LE ROY Delphine, M. GESLIN Damien, M. GIROUARD Mickaël, Mme JUHEL Colette
<b>Absents</b>	M. BLANDIN Anthony, Mme LESAGE Annie, M. ROPERT Yves, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe ayant donné pouvoir à M. Pierre THOMAS, M. QUILLIOT Jean-Louis ayant donné pouvoir à Mme Juliette BOURION
<b>Secrétaire</b>	M. GESLIN Damien
<b>Convocation</b>	23 mars 2016

**2016 03 36 FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Monsieur le Maire présente l'état N° 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016. Il informe que les taux d'impositions communaux sont élevés et compensent les bases d'impositions inférieures aux moyennes départementales, régionales et nationales.

Il rappelle les taux d'imposition de 2015, à savoir :

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>24.9 %</b>
<b>Taxe foncière (bâti) :</b>	<b>31.9 %</b>
<b>Taxe foncière (non bâti) :</b>	<b>77,39 %</b>

*En appliquant ces taux, le produit fiscal pour 2016 s'élève à **463 597 €**.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de ne pas modifier ces taux de 2015 et d'inscrire ce produit au compte 73111 du Budget primitif 2016.

*Pour : 12 voix*

---

## Séance du conseil municipal du mercredi 30 mars 2016

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de présents : 11**

**Nombre d'absents : 4**

**Nombre de votants : 13**

L'an deux mil seize, le **mercredi trente mars à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

<b>Présents</b>	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, Mme REPESSÉ Michèle, M. BLANDIN Anthony, Mme BOURION Juliette, M. TURBEL Éric, Mme PERRIER Stéphanie, Mme LE ROY Delphine, M. GESLIN Damien, M. GIROUARD Mickaël, Mme JUHEL Colette
<b>Absents</b>	Mme LESAGE Annie, M. ROPERT Yves, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe ayant donné pouvoir à M. Pierre THOMAS, M. QUILLIOT Jean-Louis ayant donné pouvoir à Mme Juliette BOURION
<b>Secrétaire</b>	M. GESLIN Damien
<b>Convocation</b>	23 mars 2016

### **2016 03 37 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 ASSAINISSEMENT 15400**

M. le Maire présente le budget primitif 2016 proposé par la Commission communale des Finances.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :**

*Pour : 12*

*Abstention : 1 (Mme Colette JUHEL)*

**VOTE à l'unanimité le budget primitif 2016 de l'assainissement équilibré en recettes et en dépenses à la somme de**

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses : 47 685,97 €

Recettes : 47 685,97 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses : 42 829,20 €

Recettes : 42 829,20 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de 3 554,58 €,

DÉCIDE d'affecter unanimement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »..... 0,00 €

R002 « Résultat de fonctionnement reporté »..... 3 554,58 €

*Pour : 12*

*Abstention : 1 (Mme Colette JUHEL)*

**2016 03 38 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 BOULANGERIE 15500**

M. le Maire présente le budget primitif 2016 proposé par la Commission communale des Finances.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :**

Pour : 13 voix

**VOTE à l'unanimité le budget primitif 2016 de la boulangerie équilibré en recettes et en dépenses à la somme de**

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 19 874,00 €

Recettes : 19 874,00 €

**Section d'investissement**

Dépenses : 17 582,19 €

Recettes : 17 582,19 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de 5 196,21 €,

DÉCIDE d'affecter unanimement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».....	5 196,21 €
R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».....	0,00 €

Pour : 13 voix

-----

## Séance du conseil municipal du mercredi 30 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 3

Nombre de votants : 14

L'an deux mil seize, le **mercredi trente mars à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

<b>Présents</b>	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, Mme REPESSÉ Michèle, M. BLANDIN Anthony, Mme BOURION Juliette, M. TURBEL Éric, Mme LESAGE Annie, Mme PERRIER Stéphanie, Mme LE ROY Delphine, M. GESLIN Damien, M. GIROUARD Mickaël, Mme JUHEL Colette
<b>Absents</b>	M. ROPERT Yves, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe ayant donné pouvoir à M. Pierre THOMAS, M. QUILLIOT Jean-Louis ayant donné pouvoir à Mme Juliette BOURION
<b>Secrétaire</b>	M. GESLIN Damien
<b>Convocation</b>	23 mars 2016

### 2016 03 39 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 LOTISSEMENT LA PUCAIS 15800

M. le Maire présente le budget primitif 2016 proposé par la Commission communale des Finances.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :**

Pour : 13 voix

Abstention : 1 voix (*Mme Colette JUHEL*)

**VOTE à l'unanimité le budget primitif 2016 du Lotissement de La Puçais équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :**

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses : 70 366,96 €

Recettes : 70 366,96 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses : 81 809,76 €

Recettes : 81 809,76 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de 22 674,49 €,

DÉCIDE d'affecter unanimement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »..... 0,00 €

R002 « Résultat de fonctionnement reporté »..... 22 674,49 €

Pour : 13 voix

Abstention : 1 voix (*Mme Colette JUHEL*)

**2016 03 40 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 MAISON MEDICALE 15600**

M. le Maire présente le budget primitif 2016 proposé par la Commission communale des Finances.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :**

*Pour : 14 voix*

**VOTE à l'unanimité le budget primitif 2016 de la Maison médicale équilibré en recettes et en dépenses à la somme de**

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 43 884,62 €

Recettes : 43 884,62 €

**Section d'investissement**

Dépenses : 501 534,59 €

Recettes : 501 534,59 €

**VOTE à la majorité la souscription de trois emprunts de financement des travaux d'investissement d'un montant total de 471 500 €, à inscrire en Section d'Investissement au Compte 1641**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de 774,97 €,

DÉCIDE d'affecter unanimement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »..... 0,00 €

R002 « Résultat de fonctionnement reporté »..... 774,97 €

*Pour : 14 voix*

**2016 03 41 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 PRINCIPAL 15000**

M. le Maire présente le budget primitif 2016 proposé par la Commission communale des Finances.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :**

*Pour : 13 voix*

*Abstention : 1 (Mme Colette JUHEL)*

**VOTE à l'unanimité le budget primitif 2016 de la commune équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :**

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 1 141 379,45 €

Recettes : 1 141 379,45 €

**Section d'investissement**

Dépenses : 822 965,03 €

Recettes : 822 965,03 €

**VOTE à l'unanimité la souscription d'un emprunt de financement des travaux d'investissement de 250 000 €, à inscrire en Section d'Investissement au Compte 1641**

*Pour : 13 voix*

*Abstention : 1 (Mme Colette JUHEL)*

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de 404 443,48 €,

DÉCIDE d'affecter unanimement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »..... 346 673,03 €

R002 « Résultat de fonctionnement reporté »..... 57 770,45 €

*Pour : 13 voix*

*Abstention : 1 (Mme Colette JUHEL)*

## **2016 03 42 VENTE DU LOT 7 DU LOTISSEMENT COMMERCIAL DE LA PUÇAIS SUR LE BUDGET MAISON MEDICALE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a déposé un permis de construire sur le lot 7 communal du Lotissement commercial La Puçais de 232 m<sup>2</sup> pour réaliser l'extension de la Maison médicale d'une surface de plancher de 214,4 m<sup>2</sup>.

Il propose à l'assemblée de vendre le lot 7 de 232 m<sup>2</sup> sur le budget de la Maison médicale n° 15600 d'une valeur de 8 120 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **de vendre le lot 7 communal de 232 m<sup>2</sup> du Budget du Lotissement de la Puçais n°15800 sur le budget de la Maison médicale n°15600 pour un montant de 8 120 €,**
- **d'inscrire cette vente sur le BP 2016 du Lotissement de la Puçais n°15800 au compte 7015,**
- **d'inscrire l'achat du terrain nu sur le BP 2016 de la Maison médicale n°15600 au compte 2113.**

## **2016 03 43 SOUSCRIPTION D' UN EMPRUNT DE 90 000 € POUR LE FINANCEMENT DE L'EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE**

Monsieur le Maire rappelle le vote du BP2016 du budget de la maison médicale n°15600 et que pour financer les travaux d'extension de la Maison médicale, il y aurait lieu de contracter un emprunt de 90 000 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :**

**Pour : 14 voix**

**Décide à l'unanimité de ses membres,**

- **de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille-Et-Vilaine, un prêt d'un montant de 90 000 Euros, suivant un taux fixe de 1,79 %, pour une durée de 15 ans, à échéances constantes de 1 713,71 €, périodicité trimestrielle,**  
A la signature du prêt, le délai de déblocage est de 3 mois.  
Commission d'engagement : Néant  
Frais de dossier : 90 €
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce prêt.**

Fait et délibéré en Mairie, le 30/03/2016

Au registre sont les signatures

Affiché le 01/04/2016

Pour copie conforme

Le Maire, Pierre THOMAS

**2016 03 44 SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 381 500 € POUR LE PRÉ-FINANCEMENT DES SUBVENTION ET DU FCTVA DES TRAVAUX DE L'EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE**

Monsieur le Maire rappelle le vote du BP2016 du Budget de la Maison médicale n°15600 et que pour financer à court terme le montant des subventions allouées aux travaux d'extension de la Maison médicale et le FCTVA, il y aurait lieu de contracter un emprunt de 381 500 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :**

**Pour : 14 voix**

**Décide à l'unanimité de ses membres,**

- **de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, un prêt de 381 500 €,** suivant l'index variable Euribor 3 mois journalier + 0,73 % de marge, *(soit un taux de prêt de 0,514 % ce jour)* pour une durée de 24 mois, avec un différé d'amortissement de capital pendant la durée du prêt sans modification de taux, périodicité trimestrielle.  
Possibilité de remboursement par anticipation partiel ou total sans pénalité.  
Disponibilité dès la signature du contrat.  
Commission d'engagement : Néant  
Frais de dossier : 400 €
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce prêt.**

Fait et délibéré en Mairie, le 30/03/2016  
Au registre sont les signatures  
Affiché le 01/04/2016  
Pour copie conforme  
Le Maire, Pierre THOMAS

## 2016 03 45 Demande de subvention au Département d'Ille et Vilaine : Extension de la Maison de soins du

### Couesnon

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2 du 28/01/2015 où l'assemblée avait sollicité une subvention auprès de la Communauté de Communes de Saint Aubin du Cormier au titre du volet 2 du Contrat de territoire pour les travaux d'extension de la Maison médicale.

L'assemblée renouveler sa demande auprès du Département d'Ille et Vilaine avec le plan de financement de l'opération définitif.

Il est proposé à l'assemblée :

- de renouveler sa demande de subvention auprès du Département d'Ille et Vilaine avec le plan de financement de l'opération définitif.
- d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Département au titre du volet 2 du Contrat de Territoire.

Le coût des travaux est estimé à 360 186,56 € HT.

DEPENSES (HT)		RECETTES PREVISIONNELLES	
Travaux	325 671,56 €	Région - Contrat de partenariat	80 000 € (22.21 %)
Honoraires Maîtrise d'œuvre	26 850,00 €	Député - Aide Parlementaire	20 000 € (5.55 %)
Mission contrôle et coordinateur SPS	4 685,00 €	Département – Contrat de Territoire	53 000 € (14.71 %)
Relevé topographique	950,00 €	Etat – DETR	108 055,97 € (30 %)
Etude géotechnique du sol	1 940,00 €	Etat – FNADT	27 086,03 € (7.52%)
Avis BOAMP	90,00 €	Autofinancement	72 044,56 € (20 %)
<b>Total</b>	<b>360 186,56 €</b>	<b>Total</b>	<b>360 186,56 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**- sollicite le Département d'Ille et Vilaine pour une subvention de 53 000 € au titre du volet 2 du Contrat de Territoire relative au projet d'extension de la Maison médicale et autorise M. le Maire à signer les actes à intervenir.**

## 2016 03 46 Travaux de mise en sécurité de la voûte de l'église

Monsieur le Maire rappelle les travaux urgents de restauration à réaliser sur la voûte de l'église.

La sécurité des usagers de l'église est réelle, il est conseillé de réaliser les travaux sans délai ou de fermer l'église au public.

Monsieur le Maire présente trois devis de Maison GREVET, SARL GALOGER et LEFEVRE.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de retenir l'entreprise LEFEVRE pour les travaux de reprises ponctuelles de l'enduit plâtre sur la voûte de l'église d'un montant maximum de 7 213,80 € HT (Hors déplacement du mobilier qui sera effectué par les agents techniques communaux),**
- **confirme que les crédits sont inscrits au BP Principal 2016 au compte 2313,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise LEFEVRE,**
- **charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention pour ces travaux auprès du Département d'Ille et Vilaine au titre du Fond de solidarité 2016.**

### **2016 03 47 Proposition SDE : Extension Eclairage Public Rue de st Brice**

Monsieur le Maire présente une proposition du Syndicat Départemental d'Énergie 35 pour les travaux d'extension de l'éclairage public Rue de St Brice avec la fourniture du mobilier, subventionné à hauteur de 23.33 %, soit

Montant des travaux et fournitures	36 480,00 € TTC
Subvention SDE35	21 888,00 € TTC
TVA avancée par le SDE35	6 080,00 €
Reste à la charge de la commune	8 512,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote pour l'acceptation de cette proposition (travaux et lampadaires) :

Pour : 14 voix

**Le Conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- **d'accepter la proposition de financement du SDE35 pour les travaux d'extension de l'éclairage public Rue de St Brice,**
- **confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 204 du BP Principal 2016,**
- **autorise Monsieur le maire à signer la proposition et actes relatifs à ces travaux.**

### **2016 03 48 Rénovation Peinture de la cantine scolaire et sanitaires extérieurs**

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'effectuer la rénovation des murs de la cantine et des sanitaires extérieurs de l'école.

Il rappelle que l'entreprise AS DECO de St Ouen des Alleux a effectué tous les travaux de peinture de la médiathèque, et afin de mettre en cohérence les bâtiments communaux, propose de faire appel à cette même entreprise.

Monsieur le Maire propose deux devis de l'entreprise AS DECO pour la rénovation :

- des plafonds-murs-boiseries de la cantine scolaire 3 909,56 € HT (*avec remise de 5 %*)
- des murs-boiseries des sanitaires extérieurs de l'école 2 206,66 € HT

Le Conseil municipal procède au vote pour l'acceptation de ce devis :

Pour : 14 voix

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte les deux devis de l'entreprise AS DECO d'un montant total de de 6 116,22 € HT,**
- **autorise Monsieur le maire à signer les devis correspondants,**
- **confirme que les crédits sont inscrits au compte 615221 du BP Principal 2016.**

### **2016 03 49 Demande de subvention Association des JSP**

Monsieur le Maire rend lecture d'une demande de subvention de l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Haute Sève. Les JSP sont présents sur le Centre de secours de saint Ouen des Alleux, en alternance avec 6 autres Centres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'octroyer une subvention forfaitaire de 280 € à l'association des JSP de Haute Sève pour l'exercice 2016,**
- **confirme que les crédits sont inscrits sur le BP Principal 2016 au compte 6574.**

### **2016 03 50 Demande d'autorisation de pose de clôtures et portails au Centre de secours**

Monsieur le Maire rend lecture d'un courrier de l'Agence Départementale du Pays de Fougères sollicitant l'autorisation de la municipalité pour la pose de clôtures et portails en limite de propriété du Centre de secours, pour assurer la sécurisation du site.

La pose de ces clôtures et portails permettrait d'interdire l'accès aux usagers et ainsi assurer les départs des interventions en toute sécurité.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser le Département à mettre en place ces équipements en limite de propriété du Centre de secours de Saint Ouen des Alleux.**

### **2016 03 51 ANNULATION MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2015-09-84 du 16/09/2016 où le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de modifier le temps de travail hebdomadaire du poste d'adjoint administratif polyvalent de 35h à 24h à compter du 01/10/2015, au vu d'une réorganisation du service administratif.

**Considérant** le premier avis du Comité Technique Paritaire du 07/09/2015 sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste,

- *Avis défavorable à l'unanimité des représentants du Personnel*
- *Avis favorable des représentants des Collectivités*

Et le second avis du CTP du 12/11/2015 :

- *Avis défavorable à l'unanimité des représentants du Personnel*
- *Avis défavorable des représentants des Collectivités*

**Considérant** l'arrêt longue maladie de l'agent sur ce poste depuis le 02/02/2015 (*Saisine en cours du Comité médicale pour la transformation du congé longue maladie en congé longue durée*),

**Considérant** les 18 heures hebdomadaires effectuées par l'agent contractuel remplaçant sur ce poste depuis le 01/03/2015,

**Considérant** qu'il y a lieu de se repositionner sur la durée hebdomadaire du poste,

M. le Maire propose à l'assemblée, afin d'éviter tout contentieux, d'annuler la délibération n° 2015-09-84 du 16/09/2016 modifiant la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif polyvalent.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **d'annuler la délibération n° 2015-09-84 du 16/09/2016 modifiant la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif polyvalent à 24/35<sup>ème</sup>,**
- **De fixer la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif polyvalent à 35 heures.**

### **2016 03 VOTE DU MONTANT ALLOUÉ AU TRANSPORT SCOLAIRE EXERCICE 2016**

Sur proposition de M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Adjoint chargé des Affaires scolaire,

M. le Maire sollicite l'Assemblée pour le vote du montant de 3 100 € alloué au transport scolaire sur l'exercice 2016 (*hors transport piscine*), contre 2 894,50 € en 2015

Pour : 11 voix

Abstentions : 3 voix (Delphine LE ROY – Annie LESAGE – Éric TURBEL)

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **D'allouer 3 100 € pour le transport des sorties scolaires (hors transport piscine) pour l'exercice 2016.**

## **2016 03 VOTE DE LA GRATUITÉ DES TEMPS D'ACTIVITÉ PERISCOLAIRES**

Sur proposition de M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Adjoint chargé des Affaires scolaire,

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour poursuivre la gratuité des TAP auprès des parents d'élèves à la rentrée 2016.

Considérant le renouvellement du Fond d'amorçage pour l'année scolaire 2015-2016, soit une aide de 90 € par élève,

Considérant l'aide de la CAF de 0,53 € par heure de TAP,

Considérant le soutien du Département, à hauteur de 25 € par élève pour l'année scolaire 2015-2016, contre 50 € par élève perçu sur l'année scolaire 2014-2015,

Considérant la forte fréquentation des élèves et les coûts investis par la commune en 2014 pour la mise en place de ces Temps d'activités scolaires,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote pour la gratuité des TAP à la rentrée 2016**

**Pour : 7 voix**

**Contre : 5 voix** (*Juliette BOURION, JL QUILLIOT, Mickaël GIROUARD, Colette JUHEL, Michèle REPESSÉ*)

**Abstention : 2 voix** (*Annie LESAGE- Delphine LE ROY*)

**Le Conseil municipal, décide à la majorité des voix de conserver la gratuité des TAP à la rentrée 2016.**

---

**Prochaine réunion de Conseil Municipal, le mercredi 4 mai 2016 à 20 heures**